



Référence : DEP-Bordeaux-1512-2007

**Monsieur le directeur du CNPE du Blayais**

**B. P. n° 27 - Braud et Saint-Louis  
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde**

Bordeaux, le 7 janvier 2008

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais  
Inspection INS-2008-EDFBLA-0002 du 30 novembre 2007 – Management de la sûreté – Suivi des engagements

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection courante a eu lieu le 30 novembre 2007 au centre nucléaire de production d'électricité du Blayais sur le thème "Management de la sûreté – Suivi des engagements".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 30 novembre 2007 avait pour objectif de vérifier l'efficacité de l'organisation mise en place par la centrale du Blayais pour suivre les demandes formulées par l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que pour respecter les engagements ou les "positions actions" qui sont pris par EDF, tant au niveau national qu'au niveau local.

De manière générale, le processus engagement mis en œuvre a été jugé robuste et bien maîtrisé par les différents acteurs rencontrés, l'outil informatique utilisé dans ce cadre permettant de garantir la traçabilité et le suivi des actions engagées. La surveillance réalisée par le service Qualité Sûreté Prévention des Risques (QSPR) sur l'état d'avancement de chaque action engagée constitue un paramètre important du respect des délais annoncés à l'Autorité de sûreté nucléaire. La rigueur et la disponibilité des correspondants « relation ASN » identifiés dans chaque métier ont été soulignées.

La totalité des engagements et un échantillon important des positions actions soldées en 2007 ont fait l'objet de vérifications, qui n'ont pas mis en évidence d'écart notable.

.../...

## A. Demandes d'actions correctives

Néant

## B. Compléments d'information

Des "positions actions" prises à la suite d'inspection ou d'événements significatifs, peuvent se traduire par une information, une sensibilisation des personnels appartenant à un service. La réalisation de ces actions est tracée par des comptes rendus auxquels est annexée une liste des participants. Pour la « position action » ABLA-2006-116 le service logistique a présenté aux inspecteurs les différents comptes rendus, mais n'a pas été en mesure de fournir une liste exhaustive des participants.

**B1. Je vous demande d'enregistrer de manière systématique la participation des personnels aux actions d'information ou de sensibilisation. Vous me préciserez le moyen retenu.**

**B2. Je vous demande de mener une réflexion, dont vous me transmettez les conclusions, sur la mesure de l'efficacité des ces informations ou sensibilisations.**

## C. Observations

C1. Des dépassements dans les délais et la traçabilité de déclaration d'informations relatives à l'environnement ont été identifiés. Une note d'application site spécifique au service environnement est en cours de rédaction afin de résoudre ce dysfonctionnement.

\* \* \*

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,  
le chef de la division de Bordeaux

signé

Julien COLLET